



**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES
(CCTP)**

Accord-cadre n° 2026-003-00-00
**Prestations de services dans le domaine numérique et digital pour
la communication numérique de la présidence de la République**

Lot 3 – Découpage en temps réel de vidéos

Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert

Articles de la procédure concernée :

Articles L 2124-2, R 2124-2-1° et R 2161-2
à R 2161-5 du code de la commande
publique

SOMMAIRE

ARTICLE I – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU BESOIN ET OBJECTIF.....	3
1.1 – PRÉSENTATION SUCCINCTE DU BESOIN ET DU CONTEXTE	3
1.2 – OBJECTIFS DU PRÉSENT LOT N° 3	3
ARTICLE II – DESCRIPTION TECHNIQUE DES PRESTATIONS.....	3
2.1 – MISE À DISPOSITION DE LA PLATEFORME	3
2.2 – FONCTIONNALITÉS DE LA PLATEFORME.....	4
2.3 – LIEUX DE RÉALISATION DES PRESTATIONS	6
ARTICLE III – DESCRIPTION DES SERVICES ATTENDUS.....	6
3.1 – SUPPORT TECHNIQUE - ASSISTANCE	6
3.2 – LIVRABLES ATTENDUS	6
3.3 – CONTRAINTES TECHNIQUES D’ACCÈS	7
3.4 – CONTRAINTES DE SÉCURITÉ	7
ARTICLE IV - ORGANISATION DES PRESTATIONS	8
4.1 – MOYENS HUMAINS.....	8
4.2 – SUIVI DE LA PRESTATION / ACCOMPAGNEMENT.....	8
4.3 – CALENDRIER PRÉVISIONNEL	8

ARTICLE I – Description générale du besoin et objectif

1.1 – Présentation succincte du besoin et du contexte

Le service communication numérique de la présidence de la République a quatre grandes missions :

- porter la voix de la présidence de la République sur l'espace numérique (site internet, réseaux sociaux, etc.) ;
- création du contenu (photos, vidéos, illustrations, etc.) ;
- gestion du site elysee.fr ;
- garant de la charte graphique de l'Elysée.

Pour mener à bien ses missions, le service communication numérique de la présidence de la République utilise des outils numériques, fait appel à des prestataires externes, et développe ou fait développer des applications ou des sites web, pour un usage externe ou pour un usage interne.

Le présent CCTP concerne les prestations attendues au titre du lot n° 3 (**découpage en temps réel de vidéos**).

1.2 – Objectifs du présent lot n° 3

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- assurer la mise à disposition d'une plateforme web de découpage en temps réel de vidéos ;
- assurer une assistance en cas de dysfonctionnement ou de problème d'utilisation de la plateforme.

ARTICLE II – Description technique des prestations

2.1 – Mise à disposition de la plateforme

La présidence souhaite disposer d'une plateforme web de découpage en temps réel de vidéos.

La plateforme devra être accessible 24h/24 et 7 jours/7 via un navigateur internet. Le taux de disponibilité de la plateforme est précisé dans l'offre du titulaire.

Le titulaire assure le maintien en condition opérationnelle et en conditions de sécurité (MCO/MCS) de la plateforme. A ce titre, il fait bénéficier à la présidence de l'ensemble des mises à jour.

2.2 – Fonctionnalités de la plateforme

La plateforme web de découpage en temps réel de vidéos disposera a minima des fonctionnalités suivantes :

- **[Fonctionnalité 1]** La plateforme doit permettre l'accès a minima et sans surcoût aux chaînes de télévision suivantes :

Pack de base "télévision"		
Télévision	Flux vidéo seul	Durée de disponibilité minimale (en jours glissants)
TF1	oui	30 jours
France 2	oui	30 jours
France 3	oui	30 jours
France 4	oui	30 jours
France 5	oui	30 jours
M6	oui	30 jours
Arte	oui	30 jours
LCP	oui	30 jours
W9	oui	7 jours
TMC	oui	30 jours
BFM TV	oui	30 jours
CNEWS	oui	30 jours
LCI	oui	30 jours
France Info TV	oui	30 jours
L'Equipe	oui	7 jours
RMC Story	oui	7 jours
RMC découverte	oui	7 jours
BFM 2	oui	14 jours
BFM Business	oui	14 jours
EuroNews (France)	oui	14 jours
France 24	oui	30 jours
Assemblée nationale	oui	14 jours

Le titulaire pourra proposer des chaînes de télévision supplémentaires qu'il décidera d'inclure ou non dans le pack de base.

La liste des chaînes de télévision supplémentaires (incluses et non incluses) sont précisées dans le mémoire technique du titulaire.

- **[Fonctionnalité 2]** La plateforme doit permettre l'accès à minima et sans surcoût aux chaînes de radio suivantes :

Pack de base "radio"			
Radio	Flux audio seul	Flux vidéo	Durée de disponibilité minimale (en jours glissants)
Europe 1		oui	30 jours
RTL		oui	30 jours
France info (flux radio filmé)		oui	14 jours
France info (flux audio)	oui		30 jours
France inter		oui	30 jours
Sud Radio		oui	30 jours
BFM Business		oui	14 jours
ICI (ex : France bleu)	oui		30 jours
France culture	oui		30 jours
RFI	oui		30 jours
RMC (radio)	oui		30 jours

Le titulaire pourra proposer des chaînes de radio supplémentaires qu'il décidera d'inclure ou non dans le pack de base.

La liste des chaînes de radio supplémentaires (incluses et non incluses) sont précisées dans le mémoire technique du titulaire.

- **[Fonctionnalité 3]** Les flux vidéo des chaînes de télévision et les flux audio et vidéo des chaînes de radio doivent être accessibles et disponibles au minimum 7 à 30 jours glissant à compter de leur diffusion. Ces flux vidéo audio seront stockés par le titulaire de façon à permettre à la présidence de pouvoir les récupérer. Le nombre de jours minimum de disponibilité à respecter par chaîne est indiqué dans les tableaux ci-avant.
- **[Fonctionnalité 4]** Il doit être possible pour la présidence de sélectionner, découper, exporter et télécharger des vidéos à partir de la plateforme.
- **[Fonctionnalité 5]** Il doit être possible d'enregistrer des extraits vidéos et audio (.mp3) sur la plateforme pendant une durée d'une (1) année à compter de leur ajout. L'espace de stockage proposé doit être à minima d'un téra octets (1 To).
- **[Fonctionnalité 6]** La plateforme doit proposer un outil de génération automatique des sous-titres (détection vocale et génération des pistes de sous-titres en .srt pour les réseaux sociaux).
 - Ces sous-titres pourront être exportés de façon séparée au format .srt .
 - Il doit également être possible d'intégrer directement les sous-titres dans une vidéo.
 - Il doit être possible de personnaliser les sous-titrages.
- **[Fonctionnalité 7]** La qualité des images exportées doit être à minima de 720p (25 images par seconde).
- **[Fonctionnalité 8]** L'accès à cette plateforme doit être authentifié par un mécanisme de SSO compatible avec le système d'information de la Présidence (OIDC ou SAML) et une authentification multi facteurs (MFA).
- **[Fonctionnalité 9]** La plateforme doit permettre l'habillage des vidéos avec un teaser d'entrée et de sortie (ex : générique, logo). Elle doit permettre d'ajouter : du texte, une charte graphique. Elle doit également permettre de recadrer les vidéos (notamment leur mise à la verticale).

- **[Fonctionnalité 10]** La plateforme doit permettre la réalisation de « live-stream » (diffusion simultanée des flux vidéo en direct) par la récupération d'un flux vidéo personnalisé via un processus RTMP et/ou HLS.
- **[Fonctionnalité 11]** La plateforme doit être accessible depuis un smartphone et donc être responsive design pour les principales fonctionnalités.

2.3 – Lieux de réalisation des prestations

La plateforme web de découpage en temps réel de vidéos étant accessible par internet via un navigateur.

Il ne sera demandé au titulaire aucun déplacement sur les sites de la présidence ou pendant les déplacements. Toutefois, lorsque la présence du titulaire est requise (ex : réunion, présentation du service), le titulaire se déplacera sur le site de la présidence. Dans la mesure du possible les réunions et les différents échanges se dérouleront par téléphone.

ARTICLE III – Description des services attendus

3.1 – Support technique - assistance

Le titulaire s'engage à mettre à la disposition de la présidence une assistance téléphonique. Les modalités de traitement des incidents et les disponibilités de l'assistance sont précisées dans le mémoire technique.

3.2 – Livrables attendus

Les livrables attendus sont les suivants :

Mise à disposition de la plateforme :

- **[Référence 1] Mise à disposition d'une plateforme de découpage vidéo en temps réel :** Cette plateforme devra disposer des fonctionnalités décrites à l'article 2.2 du présent CCTP.

Le prix forfaitaire de cette prestation indiqué dans l'annexe financière correspond au coût mensuel de la mise à disposition de la plateforme pour un nombre d'utilisateurs fixé à 30 (ce nombre d'utilisateurs pourra évoluer à la hausse sans surcoût dans la limite de 50 utilisateurs).

Le nombre de contenus pouvant être générés et récupérés pendant la période commandée a pour seule limite l'espace de stockage disponible.

La plateforme doit être mise à disposition de la présidence dans un délai de 48h maximum à compter de la date de mise en service indiquée dans le bon de commande.

Prestations complémentaires :

- **[Référence 2] Assistance spécifique pour un évènement :** il s'agit d'une prestation d'assistance et d'accompagnement pendant la réalisation d'un évènement, notamment en cas de retransmission en direct. Le titulaire devra être disponible à tout moment pour anticiper tout problème, notamment pour éviter les éventuelles interruptions.
- **[Référence 3] Augmentation de la qualité de sortie vidéo à 1080p 60 images par seconde :** cette prestation consiste à augmenter la qualité de sortie des images vers du 1080p 60 images par secondes (pour rappel, dans la prestation de mise à disposition de la plateforme [référence 1], la qualité « de base » des images exportées doit être à minima de 720p (25 images par seconde)).

- **[Référence 4] Augmentation de la capacité de stockage d'un To supplémentaire** : cette prestation consiste à augmenter d'un 1 To supplémentaire la capacité de stockage des vidéos (pour rappel, dans la prestation de mise à disposition de la plateforme [référence. 1], la capacité de stockage « de base » est de 1 To minimum).
- **[Référence 5] Ajout d'un pack de chaînes TV « France 3 régions »** : cette prestation consiste à ajouter un pack de chaînes TV "France 3 Région" : 12 chaînes locales : (Auvergne Rhône Alpes, Bourgogne Franche Comté, Bretagne, Centre Val de Loire, Corse Via Stella, Grand Est, Hauts de France, Normandie, Occitanie, Provence Alpes Côte d'Azur, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire) - Durée de disponibilité minimale : 14 jours glissants.
- **[Référence 6] Ajout d'un pack de chaînes TV « internationales »** : cette prestation consiste à ajouter un pack de chaînes TV internationales composé de 3 chaînes internationales : (BBC, CNN, Al Jazeera). Durée de disponibilité minimale : 14 jours glissants.
- **[Référence 7] Ajout d'une nouvelle chaîne TV** : cette prestation consiste à ajouter une chaîne TV supplémentaire au « pack de base » proposé par le titulaire.
- **[Référence 8] Ajout d'une nouvelle chaîne radio** : cette prestation consiste à ajouter une chaîne radio supplémentaire au « pack de base » proposé par le titulaire.

Ces prestations seront commandées par bons de commande.

3.3 – Contraintes techniques d'accès

La plateforme sera hébergée sur un territoire géographique où seules les réglementations françaises et européennes s'appliquent, en priorité dans un environnement qualifié SecNumCloud et maintenue par le titulaire. Il s'agira d'une solution de type SaaS accessible pour la présidence par internet via une adresse web.

Le titulaire assure la maintenance corrective et évolutive de la solution pendant toute la durée d'exécution du marché en proposant une garantie de service optimale.

La présidence ne commandera qu'un accès à ce service, disposera d'un droit d'utilisation pour un nombre d'utilisateurs déterminé et limité au personnel de la présidence et ne sera pas propriétaire de la solution.

3.4 – Contraintes de sécurité

L'accès à la plateforme devra se faire par l'intermédiaire d'une connexion sécurisée (HTTPS) depuis n'importe quel navigateur et de n'importe où.

Le titulaire doit être en mesure de proposer une authentification par SSO. Le taux minimal de disponibilité et le délai de garantie de temps de résolution sont ceux indiqués par le titulaire dans son offre technique.

Le titulaire mettra en œuvre une politique de sécurité pour assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de sa plateforme ainsi que les modalités de gestion et de déploiement des mises à jour de sécurité. Le titulaire doit s'assurer que l'ensemble des éléments, aussi bien le framework que les modules associés, le serveur web et le système d'exploitation utilisé soient toujours intégralement à jour, dans leur dernière version disponible.

Nota : Pour des questions de souveraineté et de droit applicable, l'hébergement (des contenus de la présidence issus du marché) se réalise sur un territoire géographique où seules les réglementations françaises et européennes s'appliquent, en priorité dans un environnement qualifié SecNumCloud. Le titulaire doit assurer la sécurité de sa solution, à ce titre il lui est demandé :

- de prévenir immédiatement la présidence lorsqu'un incident de sécurité a été détecté, ou lorsqu'il détecte lui-même une faille de sécurité dans son système ou dans son environnement. La communication de tout incident doit intervenir dans un délai maximum de deux heures à compter de la survenance de celui-ci ;
- de mettre fin le plus rapidement possible à tout incident de sécurité.

Les données enregistrées par la présidence ne doivent pas être accessibles et utilisables par d'autres utilisateurs que ceux de la présidence. Il doit être possible de tracer l'usage de ces données.

ARTICLE IV - Organisation des prestations

4.1 – Moyens humains

La direction de la communication de la présidence de la République est l'interlocuteur du titulaire dans le cadre de l'exécution des prestations.

Dans le cadre de l'exécution du présent marché, le titulaire doit mettre à disposition des moyens humains disposant des compétences nécessaires, en nombre suffisant.

La conduite de projet est placée sous la responsabilité **d'un directeur ou chef de projet** désigné par le titulaire. Son rôle est de veiller :

- au bon ordonnancement et à la bonne répartition des tâches ;
- au respect du cahier des charges ;
- au respect des obligations contractuelles de moyens et de résultats ;
- au respect des délais ;
- au respect de l'intégrité, de la cohésion et de la fiabilité des réalisations.

4.2 – Suivi de la prestation / accompagnement

La présidence souhaite disposer d'un accompagnement de qualité.

Réunions semestrielles : Des réunions semestrielles de suivi seront réalisées entre le titulaire et un représentant de la direction de la communication. Ces réunions se dérouleront à distance. Chaque réunion fera l'objet d'un compte rendu rédigé par le titulaire et transmis par voie électronique au représentant de la présidence, dans un délai de 15 jours maximum à compter du jour de la réunion.

Les coûts liés à la tenue de ces réunions sont inclus dans le forfait mensuel de mise à disposition de la plateforme (référence 1).

4.3 – Calendrier prévisionnel

A titre prévisionnel et non contractuel, la date de réalisation des premières prestations est envisagée aux alentours du mois de juin 2026 (sous réserve que le marché ait été notifié).

Les dates de réalisation des prestations seront communiquées par la présidence dans les bons de commande.